

Intervention en fonds propres - Fonds d'Accélération Biotech Santé

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

- Le Fonds d'Accélération Biotech Santé de Bpifrance est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres ou quasi-fonds propres.
- Le Fonds d'Accélération Biotech Santé intervient dans les entreprises développant des produits thérapeutiques et des dispositifs médicaux dans le domaine de la santé humaine. Il vise à accélérer le développement de projets issus des travaux financés dans le cadre des instituts hospitalo-universitaires (IHU) et des laboratoires d'excellence (Labex).
- Sont également concernés des PME, des plateformes de technologies, prestataires de services scientifiques ou technologiques, ainsi que des sociétés de projets ayant une activité industrielle ou commerciale, constituées sur la base d'actifs issus de l'environnement hospitalo-universitaire.
- Les interventions du Fonds d'Accélération Biotech Santé concernent des opérations de création et développement.
- Le Fonds d'Accélération Biotech Santé intervient en capital-amorçage et en capital-risque.
- Le Fonds d'Accélération Biotech Santé fait partie des mesures du Programme Investissements d'Avenir.

Montant de l'aide

- Le montant d'intervention du Fonds d'Accélération Biotech Santé est généralement compris entre 1 et 20 millions €.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Santé
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr